

Le C.N. de la J.C.R. souligne qu'à l'occasion du conflit israëlo-arabe s'est manifesté une fois de plus et de façon éclatante ce qui fait la constante de la politique internationale de l'URSS depuis de nombreuses années : la subordination du soutien accordé aux mouvements révolutionnaires et anti-impérialiste aux intérêts d'état de la bureaucratie soviétique. Dans un premier temps , la direction soviétique a apporté son soutien inconditionnel aux directions petites-bourgeoises des états arabes "progressistes". Dans un second temps , faisant fi de tous ses engagements , elle a renoncé à son soutien et prêché le cessez-le-feu sans conditions dans la défaite. Ce revirement indique l'ampleur des concessions auxquelles l'URSS est disposée et ne peut qu'encourager l'escalade américaine dans le Sud-Est asiatique.

Le C.N. de la J.C.R. réaffirme les droits des réfugiés palestiniens à revenir sur les terres dont ils ont été chassés. Il réaffirme leur droit à l'indemnisation pour les spoliations dont ils ont été victimes. Parallèlement , il affirme les droits de la communauté juive de vivre en Palestine , tout en condamnant le sionisme , idéologie réactionnaire. La solution du problème palestinien ne peut qu'être qu'une solution internationaliste , fondée sur la reconnaissance des droits des différentes communautés ethniques vivant en Palestine et la consécration de leur égalité économique , politique et sociale. Une telle solution ne peut se concevoir dans le cadre du statu-quo ; elle implique la désionisation de l'état d'Israël et son intégration dans une Fédération du Moyen-Orient. La solution du problème palestinien est partie intégrante de l'unification du monde arabe. Seule le développement d'avant-gardes révolutionnaires , juives et arabes , permettra la réalisation de cette tâche.

Le II Juin 1967